



Cours de déontologie du travail

Master 1 Littérature et civilisation françaises

Par **Samia Chabouni** Maître de conférences HDR
et **Farès Kessasra**, Professeur

1. Introduction générale, Chez les grecs anciens, le projet de connaissance du monde était lié à un projet moral de recherche de la vie bonne. Ce lien a réussi à se préserver et s'est maintenu du Moyen Âge à la Renaissance. Toutefois, à partir de ce moment charnière et s'accélérant durant le 18ème siècle, le rapport entre le processus de connaissance du monde et la recherche d'une conduite droite se défait. Chacune de ces deux sphères se développe en parallèle. Au cours du XXe siècle, le développement des sciences humaines et sociales a remis à l'ordre du jour le questionnement sur les liens qui existent entre la science qui dit le monde et l'homme qui le vit et le façonne. Les recherches qualitatives, en questionnant la place du chercheur dans le processus de connaissance et la fonction des savoirs qu'il produit, ont contribué au renouvellement des questions sur le rapport entre la science et les sujets.

2. Définitions et concept fondamentaux

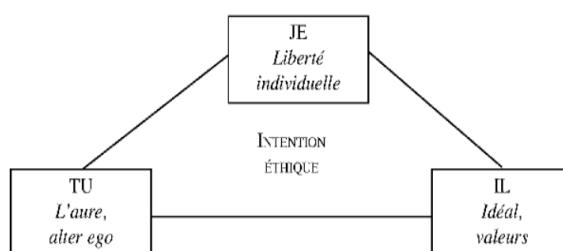
2.1 Ethique/éthiques : dérivé du mot grec Ethics qui veut dire morale, il tire son origine du mot anglais «mores» (coutumes). Fondée sur des principes moraux, l'éthique concerne la détermination des principes qui distinguent le bien du mal, le bon du mauvais, le vrai du faux, elle renvoie aux principes de justice et d'équité, d'intégrité. Elle s'articule sur les règles de comportement et de style, mode de vie, ainsi que sur l'étude des coutumes. La philosophie de l'éthique a pour objectif d'interroger les systèmes de valeurs en usage qui guident les conduites et les comportements humains. Elle est multiple et apparaît liée à l'apprentissage du dialogue.

Selon Malherbe en 2010, « *le but de l'éthique est que chaque sujet crée chaque jour son propre sens, sa propre façon de devenir plus humain* ». L'éthique est un travail d'équipe qui « *consiste à essayer de cultiver la congruence entre ce que l'on dit qu'on voudrait/pourrait faire et ce qu'effectivement on fait* ». Afin de prendre nos décisions, nous pouvons nous appuyer sur les règles fixées par le droit et la morale, qui démontrent une certaine rigidité nécessaire pour régler les conflits. Il pense qu'un équilibre est à trouver, « *entre le chaos et la rigidité* ». Nos décisions devraient répondre à trois exigences (MALHERBE et al., 2010) :

- L'héritage culturel (les morales)
- Les codes professionnels (la déontologie, le droit)
- Une réflexion éthique philosophique dans un contexte singulier.

Ricoeur la définit comme une « *qualité d'être avant tout* ». Il s'agit de penser « *la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes* ». Afin de « *vivre mieux ensemble* », l'éthique s'intéresse à un triple soucis d'après son triangle de l'éthique composé de 3 pôles:

- Le pôle « *JE* » représente le « *souci de soi-même* ». Il s'agit du désir profond de vivre une vie bonne, d'exister pleinement.
- Le pôle « *TU* » représente le « *souci de l'autre* ». Il s'agit de respecter autrui, de penser avec et pour lui. « *le « JE » et le « TU » s'engendent mutuellement* ». En effet, il affirme que le respect de l'autre passe en premier lieu par l'estime de soi-même. Cela constitue le premier socle de l'éthique.
- Le pôle « *IL* » représente le « *souci de l'institution* ». La médiation entre deux libertés par des institutions justes est nécessaire.



Il est courant de conjuguer l'éthique au pluriel (selon Muller). Les savoirs, les valeurs et les systèmes de pensée se sont multipliés entraînant l'abandon des certitudes éthiques. Il est donc nécessaire de faire le deuil d'une théorie de l'éthique unique et absolue, qui trouve ses racines dans une entité transcendante (au-dessus de l'existence physique). Plutôt, il apparaît que notre époque n'a d'autre choix que de fonder les éthiques sur la discussion.

L'éthique (s) se distingue-t-elle de la Morale? Contrairement à cette dernière, l'éthique n'est pas l'application d'un système prescriptif mais d'une réflexion critique, notamment sur les morales et leur héritage. Par conséquent, on constate de nos jours une prolifération des éthiques « locales », « situées » qui se vérifie dans le pullissement des éthiques dans divers contextes professionnels. L'éthique se réfère aussi au produit d'une réflexion portant sur les valeurs afin de les critiquer, de les renouveler, et ce à la mesure des changements que la vie quotidienne fait émerger. Le discours éthique est appréciatif.

2.2 La morale est constituée de principes ou de normes relatives au bien et au mal, qui permettent de qualifier et de juger les actions humaines. Certaines de ces normes peuvent être universelles (le respect dû à l'être humain en tant qu'homme, ...). Elles peuvent parfois être juridiquement codifiées. Autrement dit, la morale est la théorie relative à la conduite humaine. Elle se réfère aussi aux moeurs, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées par la société comme relevant du bien. Elle se réfère également aux institutions juridiques qui permettent à une société d'atteindre ses objectifs. Le discours moral est le plus souvent prescriptible.

Éthiques	Morale
La signification religieuse est plus de nature laïque (non religieuse)	a une connotation religieuse.
elle comporte une notion d'autocontrôle. elle part de l'intérieur de la personne	Elle comporte une notion de contrôle imposée de l'extérieur
elle porte sur le positif et le négatif	Elle porte sur le bien et sur le mal ;
nous incite à réfléchir et nous rend responsable.	Elle nous interpelle et crée des obligations et des devoirs.

2.3 Déontologisme/déontologie :

Elle vient du grec deontos qui veut dire « devoir ». Une morale qui fait appel à la raison, une morale du devoir (et des droits). La déontologie est la théorie des devoirs. Le terme a été créé par le philosophe anglais Jeremy Bentham dans son livre *Deontology or the Science of Morality*, «Ethics has received the more expressive name of deontology» écrit-il en 1834. Il renvoie aux obligations que des personnes sont tenus de respecter dans leur travail. Il peut s'agir de travailleurs d'une même profession; de personnes au service d'un même employeur (fonction publique), de gens exerçant des fonctions professionnelles semblables, ou encore de travailleurs d'un même secteur. Les obligations partagées par un groupe reflètent des valeurs fondamentales. On les consigne dans un code de déontologie ou « morale professionnelle ». Bien que la déontologie soit très présente dans divers milieux professionnels, beaucoup de travailleurs ne sont pas encadrés par les codes. Les codes, fixés par les ordres professionnels, exercent deux fonctions : protéger le public et préserver la réputation des travailleurs. À la différence d'une déontologie, la morale professionnelle est un ensemble de règles qui reste souvent implicite et se transmet dans l'exercice de la pratique de manière diffuse (par imprégnation). La déontologie a un caractère interne permettant la régulation de la profession mais aussi un caractère externe visant à maintenir le niveau de confiance de la société dans cette profession, dans ses valeurs et les comportements de ses membres.

L'objet de la déontologie n'est donc pas de fonder philosophiquement la notion d'obligation mais d'inventorier les obligations qui incombent à un professionnel dans l'exercice de sa tâche. Le déontologisme moniste fait dériver toutes nos obligations d'un unique principe, comme l'impératif catégorique dans la doctrine de Kant. Le déontologisme pluraliste refuse un tel réductionnisme et affirme que les actions humaines sont à juger en fonction de plusieurs principes distincts, comme le devoir de ne pas faire de mal à autrui (principe de non-malfaisance), le devoir de se conformer aux engagements (principe de fidélité), le devoir de remercier ceux qui nous ont aidés (principe de gratitude), etc.¹ Le déontologisme de Kant s'articule sur trois formulations de l'impératif catégorique:

- 1^{ère} formulation : l'universalisabilité (un dépassement de l'objection du calcul impossible)
- 2^{ème} formulation : la dignité (un dépassement de l'objection du sacrifice)

- 3^{ème} formulation : l'acceptabilité rationnelle (un dépassement de l'objection de l'exigence morale trop forte) 4

DÉONTOLOGIE,

OU

SCIENCE DE LA MORALE.

OUVRAGE POSTHUME

DE JÉRÉMIE BENTHAM,

REVU, MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ

PAR JOHN BOWRING,

TRADUIT PAR LE MÉTROPOLITE

PAR BENJAMIN LAROCHE.

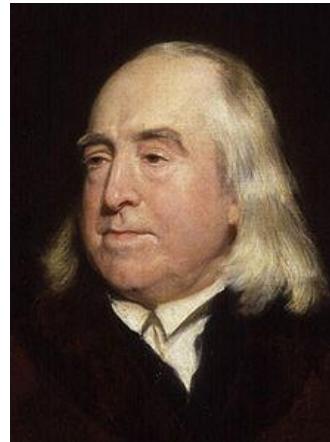


PARIS.

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SÉVIGE, N° 31.

1834.



2.4 Valeurs et déontologie, Pour Durkheim (1893) comme pour Weber (1905), les valeurs sont fondamentales pour expliquer l'organisation et le changement au niveau de la société. La théorie des valeurs de base et universelles du psychologue Schwartz se base sur la classification de dix valeurs.

Valeur	Objectif
L'autonomie	Indépendance de la pensée et de l'action, possibilité de choisir, de créer, d'explorer
La stimulation	Enthousiasme, variété et de nouveaux défis à relever dans la vie
L'hédonisme	Plaisir ou gratification sensuelle personnelle
La réussite	Le succès personnel obtenu grâce à la manifestation de compétences
Le pouvoir	Statut social prestigieux, contrôle des ressources et domination des personnes
La sécurité	Sûreté, harmonie et stabilité de la société, des relations entre groupes et entre individus, et de soi-même
La conformité	Modération des actions, des goûts, des préférences, et des impulsions susceptibles de déstabiliser ou de blesser les autres, ou encore de transgresser les attentes ou les normes sociales
La tradition	Respect, engagement et acceptation des coutumes et des idées soutenues par la culture ou la religion
La bienveillance	La préservation ou l'amélioration du bien-être des personnes avec lesquelles on se trouve fréquemment en contact
L'universalisme	Compréhension, estime, tolérance et protection du bien-être de tous et de la nature

2.5 Conséquentialisme, Par contraste avec l'éthique des devoirs, l'éthique des conséquences, (conséquentialisme) se préoccupe des conséquences de nos actions, pas de leurs intentions. Nous devons choisir les actes qui auront les meilleures conséquences. Mentir peut être justifié dans les cas où cela permet d'éviter un conflit. La théorie

éthique conséquentialiste est l'utilitarisme, une action est bonne ou mauvaise en fonction de ses seules conséquences sur les personnes.

2.6 Éthique de la discussion, La « théorie discursive de la morale développée par Jürgen Habermas dans le sillage de Karl-Otto Apel, est une forme de procéduuralisme qui ne nous offre pas d'outils pour juger le *contenu* d'une action, mais qu'elle cherche à déterminer sous quelles conditions une norme morale valide pourrait être produite. Déterminer comment des individus faisant face à des problèmes concrets pourraient résoudre leurs conflits en construisant des normes qu'eux-mêmes jugent moralement « valides ».

Le principe d'universalisation « (U) » de Habermas affirme qu'une norme morale n'est valide que « *si les conséquences et les effets secondaires résultent de son observation universelle dans l'intention de satisfaire les intérêts de tout un chacun peuvent être acceptées sans contrainte par toutes les personnes concernées.* ». C'est via la discussion que des normes sont établies. Une telle discussion est caractérisée par la publicité d'accès, l'égalité de participation, la sincérité des participants et l'absence de contraintes. Des personnes libres et égales échangent des arguments pour défendre ou rejeter la validité d'une norme en ne se soumettant qu'à la « force du meilleur argument ». Aucune contrainte de statut, de compétences, etc. ne devrait déterminer le résultat de la discussion. Il est capital que les participants « décloisonnent leurs perspectives », c'est-à-dire se mettent à la place d'autrui et affinent leurs propres compréhensions d'eux-mêmes et de la situation.

3. Pourquoi avons-nous besoin d'éthique ? A quoi ça sert une déontologie? Nous avons besoin d'éthique en raison :

- Des changements constants de la société et de la nécessité d'adapter nos règles de conduite.
- des pressions sociales pour les droits individuels afin de trouver un équilibre optimal avec les droits collectifs.
- de la progression de la science et de la médecine

La déontologie sert à :

- **Aider et responsabiliser**, pour organiser un groupe de professionnels, en leur donnant des repères pour décider et s'orienter dans le travail. « *Toute la difficulté*, note Denis Salas, *se concentre sur la position ambiguë de la déontologie qui peut avoir deux sens très différents selon qu'elle est associée à la discipline ou orientée par l'éthique*. Dans le premier cas, ce qui domine est la volonté d'en faire un instrument de contrôle *a posteriori* des comportements individuels. Rapprochées de l'éthique, les normes déontologiques deviennent une aide pour un décideur exposé à des risques». Elle n'est pas un instrument de disciplinarisation.

- **Définir une profession**, Une profession n'est ni une association (un rassemblement volontaire de personnes), ni une communauté (groupe dont les membres ont une même conception du Bien). Ce qui relie les membres, au sein d'une même profession, n'est ni ce qu'ils sont, ni ce qu'ils entendent devenir mais ce qu'ils ont à faire ensemble. Dans une société plurielle, ce n'est ni la ressemblance des acteurs ni la convergence des vocations qui constituent le centre de gravité d'une profession mais son utilité publique qui représente, comme l'a bien vu Hegel, « l'honneur » de la profession. Il s'agit de s'adapter à une nouvelle donne socio-juridique mais aussi de redéfinir une identité professionnelle en clarifiant la spécificité d'un champ et la finalité des missions assignables.

- **Moraliser les pratiques**, une déontologie précise les bonnes et les mauvaises pratiques. Une déontologie enseignante par exemple n'a pas à fixer des canons didactiques mais à proposer des critères socio-éthiques qui permettent de récuser ou de valider certaines pratiques. Elle est une sorte de sagesse collective, issue des débats qui traversent une profession.

4. Déontologie professionnelle: études de cas. Plusieurs professions ont développé leurs propres codes de déontologie, citons :

- déontologie médicale du Serment d'Hippocrate ;

- déontologie des pharmaciens : en France, le code de déontologie des pharmaciens est intégré au Code de la santé publique² ;
- déontologie des sages-femmes : intégré au Code de la santé publique;
- code de déontologie des avocats ;
- déontologie des notaires ;
- déontologie des magistrats ;
- déontologie des architectes,
- déontologie des ingénieurs (au Québec) ;
- déontologie du journalisme, régie par la charte de Munich.

4.1 Déontologie en pédagogie

L'enseignant se distingue par des exigences morales, par une attitude existentielle qui a trait, non pas à la détention de connaissances, mais au rapport à autrui. La déontologie a ainsi pendant longtemps suppléé l'absence de compétences « professionnelles » ; elle a constitué pour ainsi dire une « professionnalisation par défaut » de la pratique enseignante. Aujourd'hui où le thème de la professionnalisation du métier est devenu dominant, la référence à la déontologie et à l'éthique est appelée à changer de sens . Elle n'est plus un « supplément d'âme », le substitut d'une professionnalité absente - mais au contraire , elle s'intègre aux compétences exigibles de l'enseignant ; et c'est la distinction même entre le « technique » et « l'éthique » , entre les moyens et les fins. « L'enseignant est un expert en méthode et une source d'information » ; l'éthique qui le définit est une éthique de la compétence. Il agit en professionnel de l'enseignement , notamment :

- Il fait preuve de conscience professionnelle.
- Il suit l'évolution des idées pédagogiques et développe ses connaissances et compétences.
- Il respecte le devoir de réserve ou le secret de fonction lié à la profession.
- Il manifeste curiosité intellectuelle et ouverture au monde.
- Il sait se mettre en question ; il pratique son auto-évaluation.
- Il fait preuve de sens critique, d'autonomie, et sait prendre ses responsabilités.
- Il recherche un avis ou une aide extérieure s'il se trouve en difficulté.

La relation enseignant-enseigné et les devoirs qui s'y rapportent occuperaient une place importante dans un code de déontologie. Aux seuls devoirs de l'enseignant, celui-ci s'inscrit aussi dans une communauté de pairs. «*La fonction d'éducation est si globale, écrivent Gauthier et Raulin, ses composantes (instruction, éducation, formation,...) si inextricables, qu'on voit mal comment des règles a priori pourraient aider des professeurs à éviter cette angoisse qui est le cœur et la richesse de leur métier*». Une pratique pédagogique est non seulement identifiable par un début et une fin mais aussi par une série d'actes que l'on peut rapporter à «une unité de dessein». N'y a-t-il pas un risque, avec l'introduction d'un code de déontologie, de voir la pratique pédagogique se transformer en un agir technicisé, en une suite d'opérations et, par conséquent, d'assimiler l'enseignant en un simple opérateur?

5. Déontologie de la recherche scientifique

5.1 Qu'est ce que la Recherche Scientifique?

Faire de la recherche est "*l'étude de la construction des connaissances valables*" (Piaget). C'est l'étude de la manière dont les sciences peuvent produire des connaissances ayant une valeur "scientifique". Le chercheur est supposé produire des "connaissances valables. Il faut donc qu'il adopte une attitude à l'égard de ce qu'il avance et des moyens qu'il a utilisés pour y parvenir. Le chercheur mène en permanence un travail de réflexion sur sa propre démarche (la "réflexivité").

L'attitude du chercheur ou "travail épistémique". -

- Le chercheur indique les fondements, les points de départ, les postulats sur lesquels il fait reposer son travail.
- Il définit précisément les notions qu'il utilise.
- Il questionne et justifie les choix de méthodes qu'il a dû faire.

5.2 Valeurs de la recherche scientifique : Il doit exister un ensemble de valeurs de la recherche scientifique, les plus importantes étant :

- Objectivité : mentionner les faits atteints, qu'ils soient en opposés à l'avis du chercheur ou le contraire, renforcent son avis, sans aucun changement.
- Précision : adopter des mesures précises basées sur des fondements scientifiques pour atteindre des résultats acceptables.
- Scientificité : utiliser la méthode systématique de la science pour atteindre la vérité.
- Neutralité : c'est le fait de s'abstenir du fanatisme et de toute subjectivité à l'opinion et à l'autosuffisance, que le chercheur soit mentalement ouvert d'esprit.
- Signification /argumentation : le chercheur s'appuie sur des preuves pour prouver la validité des hypothèses afin de parvenir à une solution logique.

5.3 Connaissances savantes et connaissances ordinaires, Le chercheur en SHS a à construire, au-delà des apparences et des croyances, des procédés de recherche qui vont lui permettre de s'écartier des représentations toutes faites. "Le fait est conquis contre l'illusion du savoir immédiat" (Bourdieu). Cette "conquête" va lui permettre de produire des connaissances. La connaissance "ordinaire" peut être fondée sur une sagesse, accumulée, qui a sa valeur propre et qui est transmise de génération en génération (le vieux paysan, le sage...). D'autre part, certaines pratiques sont indémontrables en l'état actuel de la "science" officielle (l'homéopathie en médecine). Enfin, l'expérience pratique peut être précieuse, même si elle n'est pas fondée sur des dispositifs de recherche rigoureux (psychologie, gestion, droit). Reste que ces connaissances "ordinaires", que le chercheur ne peut donc négliger, ont trois limites fortes :

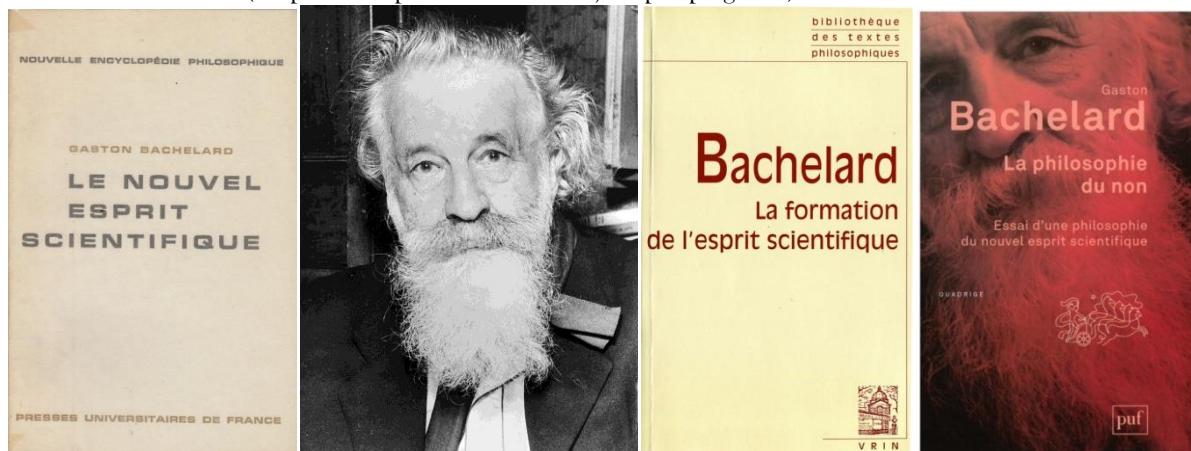
- elles sont liées à la personne de celui qui les détient (le "tradi-praticien" des pratiques africaines ou chinoises, le cadre d'expérience, l'artisan expérimenté, etc.) et donc peu communicables ;
- elles sont fondées sur les contextes au sein desquels elles ont été produites, et donc difficilement généralisables ;
- elles sont donc dépendantes de la confiance qu'on veut bien accorder à celui qui les détient, et non pas de procédures objectives et vérifiables.

A l'inverse, les connaissances scientifiques sont communicables et valables en dehors de leur milieu d'origine. Elles prétendent à la généralité, l'universalité.

5.4. Les quatre caractéristiques des connaissances produites par le chercheur :

Chaque chercheur peut avoir une manière particulière d'exprimer ce que sont des connaissances "scientifiques". Empruntons au philosophe des sciences, G. Bachelard, sa définition de "*l'esprit scientifique*", composé de quatre qualités :

- curiosité intellectuelle (sortir des idées convenues, aimer la découverte),
- esprit critique (aimer le débat, accepter la remise en cause),
- rejet de toute autorité extra-scientifique (indépendance du jugement par rapport à la hiérarchie, les institutions, le clergé, le gouvernement...),
- honnêteté et sincérité (ne pas manipuler les résultats, ne pas plagier...).



5.4.1 Partir des faits observables, les SHS doivent avoir un certain rapport avec une réalité constatable. Elles sont des sciences "*positives*", selon Comte. Ce point fait débat autour du "positivisme". Trois positions sont isolables. Historiquement,

le positivisme est d'abord proposé par Comte (1828) ; il est renforcé par des philosophes viennois au début du 20e siècle puis dénoncé par d'autres aux 20e et 21e siècles. On voit donc qu'il y a deux écueils possibles : un positivisme absolu, difficilement applicable en SHS, et un "relativisme" absolu (tout se vaut, puisque cela dépend de l'analyste et de son approche). Plus le chercheur se situe par rapport à une réalité observable, objectivement constatable, plus il se rapprochera de la tradition "positiviste". Plus il se situera au contraire par rapport à des phénomènes peu saisissables, et pour lesquels l'observateur influe l'observé, plus ce chercheur se situera dans une approche antipositiviste. Dans les Sciences sociales, la position consistant à privilégier l'idée que le chercheur "construit" la réalité qu'il étudie s'appelle "constructivisme". Certaines sciences de la nature ne sont plus aujourd'hui seulement "positivistes", et certaines SHS (économie, sociologie) se situent dans un certain positivisme mesuré.

Karl Sigmund
PENSÉE EXACTE
AU BORD DU PRÉCIPICE

Une histoire du Cercle de Vienne

Avec une postface de Douglas Hofstadter,
auteur de Gödel, Escher, Bach



éditions
markus haller

5.4.2 Induction et déduction l'induction permet de partir d'une observation qui, si elle se répète, va permettre d'émettre une loi générale, et la déduction au contraire part d'une théorie et cherche à vérifier si celle-ci s'applique dans la situation observée. On voit que les Sciences de la nature ont commencé par être inductives avant de pouvoir émettre des lois générales, que l'on a cherché ensuite à solidifier en les testant dans de nombreux cas spécifiques. La psychologie, l'économie confiantes dans l'existence de lois ou de règles, procèdent par l'émission d'hypothèses que l'on cherche à valider (ou invalider). Cette démarche est dite "hypothético-déductive". D'autres au contraire (histoire, ethnologie) sont inductives : elles privilégient l'observation spécifique et ne cherchent que des régularités. Le chercheur devra donc choisir le procédé le plus adapté à son sujet et à l'état de développement de son domaine.

5.4.3 Remettre en cause les acquis : Le chercheur se définit par sa capacité à soumettre à la critique des "vérités" admises. "Il n'y a pas de vérités premières, il n'y a que des erreurs premières" dit G. Bachelard. Le chercheur est forcément influencé par son environnement et peut ne pas prendre conscience qu'il se lance sur des pistes sur lesquelles il n'a pas en réalité pris assez de recul. On parle de "rupture épistémologique" pour désigner cette distance, construite volontairement par le chercheur, qui va lui permettre de neutraliser ces influences et de réexaminer la question posée. Cela ne veut pas dire que le chercheur contredira toujours les affirmations antérieures, mais il les aura d'abord soumises à examen. S'il aboutit à confirmer une idée déjà émise, il l'aura fait de manière justifiable.

5.4.4 Comment savoir si ce que l'on dit est "vrai" ? K. Popper (un ancien du Cercle de Vienne) pense que la vérité objective, absolue est inatteignable. Par contre, chaque théorie doit s'exposer à sa propre réfutation et être considérée comme valable tant que cette réfutation n'a pas eu lieu. Le critère de "réfutabilité" est essentiel. Ce que produit la science, ce sont des connaissances provisoirement non réfutées, mais qui pourraient l'être (par exemple en refaisant les mêmes expériences aboutissant à d'autres résultats). Cette vision (qu'on a appelée improprement "falsificationisme", il vaudrait mieux parler de "réfutationisme"), montre bien le caractère provisoire de chaque contribution et le caractère "cumulatif" du processus scientifique. Elle a aussi des conséquences sur la méthodologie de recherche. Le chercheur doit expliquer sa méthode et la livrer ainsi à l'examen des autres chercheurs. La recherche est un phénomène collectif, chacun va essayer de comprendre, et de comparer ou reproduire les résultats des autres, afin de les confirmer, de les compléter ou de les réfuter.

5.5 Ethique de la recherche

Les textes de l'éthique de la recherche forment un ensemble normatif hétéroclite qui dépend, de la grande diversité des organisations scientifiques qui les édictent (organisme de recherche, société savante, université) et de la multiplicité des disciplines scientifiques dont chacune soulève des problèmes éthiques spécifiques. Mais derrière cette hétérogénéité se profile une éthique commune qui porte sur les questions relatives à la méthodologie scientifique, la validité des résultats, la qualité des évaluations... Dès lors, il est possible d'établir une distinction entre l'éthique et la déontologie communes, qui transcendent les disciplines et les éthiques ou déontologies spécifiques, qui concernent une spécialité ou une organisation scientifique particulière. Les 8 principes déontologiques de Popper (2013) :

- Il n'y a pas d'autorités qu'on doive à tout prix respecter.
- Il est impossible d'éviter les erreurs.
- Il y a des erreurs même dans les théories éprouvées.
- Il ne faut pas camoufler ses erreurs.
- Il faut se mettre à l'école de ses erreurs...
- Faire preuve d'autocritique et de vigilance.
- Nous avons besoin des autres, la critique venant d'autrui est une nécessité.
- Faire une critique rationnelle spécifique et impersonnelle.

6. Le plagiat, plagier c'est copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre ». Selon la définition appliquée à l'université d'Ottawa: « *Plagier, c'est voler les mots (parlés ou écrits), les idées, les théories, les faits (qui ne sont pas considérés comme des connaissance générales), les statistiques, les œuvres d'art, etc. d'une autre personne en les faisant passer pour (siennes). La traduction partielle ou totale des textes d'autrui constitue une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée.* ».² C'est donc, le fait de s'approprier un travail (texte, image, photo, données...) réalisé par quelqu'un d'autre. Copier intégralement un passage sans mentionner la source, résumer la pensée de quelqu'un sans citer la source, acheter un travail déjà fait sur Internet.

Plagiat : fraude scientifique ou académique ; triche académique; copiage ; piraterie intellectuelle ou falsification.

La *fraude scientifique* consiste à déformer les données de terrain ou les résultats pour confirmer une hypothèse à laquelle on tient, rendre publiable une recherche qui ne le serait pas, satisfaire les exigences du commanditaire de la recherche, etc. Des chartes déontologiques tentent d'endiguer ce phénomène. Le principe de transparence méthodologique est un moyen de prévenir ces dérives. Des méthodes électroniques existent qui peuvent permettre de le détecter. De nombreuses Universités européennes ont pris des sanctions contre des fraudeurs ou des plagiaires, allant jusqu'au retrait du diplôme obtenu avec interdiction de le présenter, voire des conséquences judiciaires. *Pourquoi nous considérons le plagiat comme un crime ?*

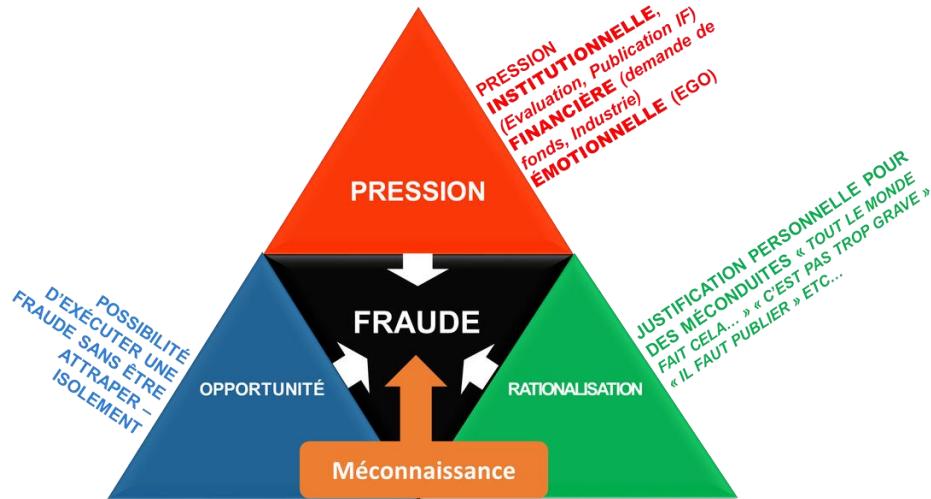
- parce que celui qui le pratique ne fait que violer l'éthique et les normes académiques ;
- parce que celui qui plagie ne fait que tromper sa propre personne.
- le plagiat reflète l'inefficacité.
- parce qu'il est une forme de vol et de concurrence déloyale.

Les causes du plagiat, En 1950, un criminologue américain Donald Cressey, a mené une étude sur un échantillon de 200 personnes condamnées pour fraude. Il a ainsi isolé trois points communs (**pression, opportunité et rationalisation**) entre chacune de ces affaires et a décrit le modèle du triangle de la transgression ou triangle de la fraude. Cette représentation peut également être appliquée aux fraudes scientifiques, où la **pression, l'opportunité et la rationalisation** associée parfois à la méconnaissance sont les éléments combinés pouvant conduire à une méconduite scientifique. Parmi les causes possibles :

- Pression sur les enseignants-chercheurs pour publier ("publish or perish")
- Dépendance accrue de la recherche des financements de commanditaires qui peuvent être tentés d'orienter les résultats.
- Compétition exacerbée entre laboratoires,

² La politique de l'ICN école de management en matière de plagiat.

- Faible compétence en recherche linguistique et la non maîtrise des langues étrangères ;
- Manque de conscience sur la gravité du plagiat ;
- L'impunité et l'ignorance totale sur l'existence de sanctions et des systèmes de détection.
- Le manque de culture liée à la propriété intellectuelle ;
- L'impossibilité de faire la distinction entre ce qui peut être utilisé sans documentation et ce qui n'est pas permis ;
- Ne pas maîtriser les méthodes qui consiste à organiser les travaux scientifiques, notamment comment citer et documenter.



Les sanctions du plagiat :

- Faible réputation scientifique ;
- Effondrement de l'estime de soi ;
- Déclassement ;
- Refus des thèses et des mémoires (étudiants de troisième cycle et master) ;
- Expulsion de l'université / échec et refus dans l'attribution du diplôme ;
- Expulsion d'organisations ou d'associations professionnelles ;
- Perte d'emploi (membres du corps professoral ou chercheurs) ;
- ça peut aussi atteindre les tribunaux, ou le coupable risque d'être trainé dans tribunaux.

Mesure de lutte contre le plagiat :

- sensibiliser et responsabiliser les étudiants, enseignants, chercheurs, futurs managers, ...
- la mise en place de système de détection de plagiat (logiciels, système d'analyse des fraudes...)
- l'intégration du cours de déontologie dans le cursus universitaire et la mise en place de code de déontologie.

Ethique du chercheur : L'objectif est de motiver les chercheurs à examiner leurs recherches (mémoires, thèses de doctorat) du point de vue de l'éthique de la recherche;

- en ce qui concerne la profession de chercheur et ses responsabilités dans le cadre de cette profession,
- la manière dont ils mènent leurs recherches et les rendent publiques par le biais de la presse écrite,
- L'impact de cette recherche sur la société.

7. Intelligence artificielle, L'accès aux outils d'intelligence artificielle (IA) engendre une véritable révolution. Elle repose sur un ensemble de théories et de techniques dont l'intention est de permettre à des machines de simuler l'intelligence humaine. L'IA se construit sur deux procédés informatiques : **l'apprentissage automatique** et **l'apprentissage en profondeur**. Le premier s'appuie sur les algorithmes et permet à la machine d'apprendre à l'aide des données qui lui sont accessibles. Le second permet à la machine d'apprendre de ces apprentissages, par un réseau complexe qui se nourrit de métadonnées, elles-mêmes générées par la machine.

Quant à l'IA générative, elle repose sur les grands modèles de langage. Un modèle de langage est un modèle statistique qui distribue les symboles distincts (lettres, phonèmes, mots) d'une langue déterminée afin de prédire le mot suivant dans une séquence de mots (Bengio, 2008). Si au départ, la génération de contenus de manière « nouvelle » était plutôt textuelle, elle est vite devenue images, musique, vidéos, sons, etc. Outre les enjeux d'intégrité liés à la prévention et à la détection du plagiat, deux autres grands défis se sont imposés :

- Intégrer de manière responsable les systèmes d'IAg comme outils pédagogiques,
- Préparer les étudiants à agir de manière responsable dans des milieux de pratique où l'IAg est utilisée.

Les outils d'IAg tels que les agents conversationnels comme **ChatGPT**, ont un impact croissant sur le milieu universitaire et suscitent des réflexions sur leur place dans l'enseignement. Les risques associés sont :

- Risques pour la vie privée et la propriété intellectuelle associés aux informations que les étudiants et chercheurs peuvent saisir dans un outil d'IA générative.
- Risques de biais, de préjugés et de stéréotypes sociaux véhiculés par l'IA générative.
- Risques de désinformation (hallucinations, imprécisions). Par conséquent, la responsabilité de l'exactitude des informations générées incombe à la personne utilisatrice. Le recours aux outils d'IA générative peut exposer la personne utilisatrice à produire un faux documents ou de fausses données.
- Risques de contenu plagié ou de violation des droits d'auteur qui peuvent avoir été inclus lors de l'entraînement de la base de données sans le consentement ou la licence du créateur.
- Risques de non-transparence et de présenter des contenus comme étant les siens sans citer la référence. En outre, il est de plus en plus difficile de distinguer de manière fiable les contenus générés par l'IA des contenus produits par l'homme.
- Risque de dissonance pédagogique où les enseignants se questionnent sur la plus-value de leurs enseignements.

<https://enseigner.uqam.ca/ia/enjeux/>